

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal**

L'an deux mil treize, le dix-huit septembre à 20h45, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann Juin, Maire.

Date de convocation : 12 septembre 2013

Présents (12) : Yann Juin, Michel Rougier, Jean-Pierre Roblin, Fabrice Brisson, Françoise Guigard, Béatrice Vinet, Sylvia Pain, Christine Kubicek, Alain Bouvet, Paul COUZARD, David Loutreuil et Joël Deschamps.

Absents représentés (2) : Virginie Vincendeau à Françoise Guigard, Emmanuel Mandon à Michel Rougier

Absents non représentés (5) : Pascale Buronfosse Bjaï, Béatrice Gomit, Christine Guézou, Robert Portier et Yvan Bailly.

Secrétaire de séance : David LOUTREUIL

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2013 est adopté à l'unanimité des 14 voix.

Les délibérations sont votées à l'unanimité des 14 voix

**2013 – 01/09 – Création et transformation de postes**

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Suite à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale réunie le 19 mars 2013, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2013. Ce poste est ouvert pour nommer un agent ATSEM 1<sup>ère</sup> Classe qui exerce déjà sur la commune et qui remplit les conditions d'avancement de grade à l'ancienneté.

Par ailleurs Monsieur le Maire propose de présenter à la Commission Administrative Paritaire compétente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la nomination de l'agent Attaché territorial, actuellement en poste, et qui remplit les conditions d'avancement au grade d'Attachée Principale au 01/01/2014, suite à la réussite à l'Examen Professionnel d'Attaché Principal en Juin 2013.

## **2013 – 02/09 – PAPI Agglomération Rochelaise – Pose des repères de laisse de mer**

Rapporteur : Yann JUIN

Vu l'article 42 de la Loi n°2003-699 du 30 Juillet 2003, relatif à la pose de repères de crue et à l'article L.563 -3 du Code de l'Environnement ;

Vu les articles L.563-3 et R.563-11 à R.563-15 du Code de L'Environnement ;

Vu l'article L.2212 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Programme d'Action de Prévention des Inondations « Agglomération Rochelaise », en cours de mise en œuvre ;

Considérant l'Arrêté Préfectoral n°2023 du 26 juillet 2010, prescrivant l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques Littoraux sur la Commune d'Esnandes, modifié par l'arrêté n°3114 du 27 décembre 2012 ;

Considérant la délibération 2013 – 14/03 engageant la Commune à participer à la réalisation de l'ensemble des actions du PAPI et validant le contenu de la Convention Cadre relative au PAPI « Agglomération Rochelaise ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, outre les actions de protection, le PAPI « Agglomération Rochelaise » portera également sur l'amélioration de la connaissance et le développement d'une culture du risque, se traduisant notamment par la mise en place de repères de laisses de mer (action 1.01).

Cette action consiste à matérialiser les hauteurs d'eau ou le périmètre des zones submergées lors de la Tempête Xynthia et a pour objectif de préserver la mémoire collective du risque et sensibiliser de manière pérenne les populations permanentes et non permanentes.

Suite à un travail de recensement effectué par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour le compte des communes, les propositions de sites d'implantation des repères ont été étudiées avec les services de la ville.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que les sites retenus pour l'implantation des repères sont :

- Exploitation de Monsieur Dallet, rue de la Prée de Sion, en face du poste de relevage des eaux usées (CDA),
- En pied de digue, rue de la Prée de Sion, au droit du carrel pédagogique (CDA),
- Borne du sentier littoral, lieu-dit « Coup de Vague », limites communales entre Esnandes et Marsilly.

La cartographie des repères est annexée à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide l'emplacement des repères de laisses de mer.
- S'engage à entretenir et surveiller régulièrement les repères de laisses de mer une fois posés et à les maintenir visibles depuis les espaces publics.
- Et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de cette délibération.

## **2013 – 03/09 – PAPI Agglomération Rochelaise – Pose des repères Xynthia – Groupement de commande – Convention constitutive**

Rapporteur : Yann JUIN

Vu le décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'article 8 du Code des Marchés Publics relatif aux groupements de commandes ;

Considérant qu'une volonté de coopération entre différents pouvoirs adjudicateurs permet de mutualiser les besoins, en vue d'optimiser la procédure de marchés publics et d'obtenir de meilleurs prix sur une prestation demandée ;

Considérant que sept pouvoirs adjudicateur ont souhaité se grouper, à savoir :

- La Commune d'Angoulins-sur-Mer,
- La Commune d'Aytré,
- La Commune d'Esnandes,
- La Commune de L'Houmeau,
- La Commune de La Rochelle,
- La Commune de Marsilly,
- La Commune de Nieul-sur-Mer

Considérant le Programme d'Actions de Prévention des Inondations « Agglomération Rochelaise », en cours de réalisation ;

Considérant la Communauté d'Agglomération de La Rochelle en tant que structure porteuse du Programme d'Actions de Prévention des Inondations « Agglomération Rochelaise » (PAPI) ;

Les sept pouvoirs adjudicateurs souhaitent créer un groupement de commandes pour la pose de repères de laisses de mer Xynthia, inscrit au PAPI et d'en confier l'exécution à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Ils désignent la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur du groupement, ayant qualité de pouvoir adjudicateur.

Conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, une convention constitutive sera mise en place dans le cadre d'un groupement de commandes. Cette convention définit la durée du groupement et les missions du coordonnateur qui sont :

- D'assister les membres dans la définition de leurs besoins et de centraliser ces besoins.
- De procéder, dans le respect des règles prévues par le code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.
- D'assurer un conseil technique aux membres du groupement dans l'exécution du marché.
- De signer, notifier et exécuter le marché.
- D'établir les dossiers de demande de subvention auprès des organismes susceptibles d'apporter une contribution financière à la réalisation de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Accepte les termes de la convention constitutive d'un groupement de commande pour la pose de repères de laisses de mer Xynthia, dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations « Agglomération Rochelaise »,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive.

### **2013 – 04/09 – Projet d'aménagement du Centre Bourg – Constitution de la Commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues**

Rapporteur : Béatrice VINET

Par délibération 2013-05/07, la commune a réaffirmé sa volonté de poursuivre l'opération d'aménagement du Centre Bourg et lancé une procédure d'appel à projet pour la cession des lots ». Cette Procédure d'appel à projet préalable à la cession des lots a été engagée, les mesures publicitaires effectuées et la date de réception des offres fixée au 30 septembre 2013 (16 heures).

Le Conseil municipal doit désigner, en son sein, la commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues, préalablement à l'engagement des discussions avec un ou plusieurs candidats. Il est proposé que cette commission soit composée de Monsieur le Maire (Président) ou de son représentant, de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

Il est précisé que les membres titulaires ont voix délibératives et, en cas de partage des voix, le président à une voix prépondérante. Cette commission sera convoquée au moins 5 jours francs avant la réunion et un compte rendu sera rédigé et signé par les membres présents à l'issue de chacune de ces réunions.

Il est procédé à l'élection des membres de la commission,

Le représentant de Monsieur le Maire est désigné en la personne de Madame Béatrice Vinet,

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Titulaires : Michel ROUGIER, Fabrice BRISSON, Sylvia PAIN

Suppléants : Alain BOUVET, Joël DESCHAMPS, David LOUTREUIL

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal propose de désigner comme membres de la commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de l'opération du Centre-Bourg :

Président : Yann JUIN

Représentant : Béatrice VINET

Titulaires : Michel ROUGIER, Fabrice BRISSON, Sylvia PAIN

Suppléants : Alain BOUVET, Joël DESCHAMPS, David LOUTREUIL

### **2013 – 05/09 – Projets d'aménagement du Centre Bourg : commerces et Halle et Place de marché – Demandes de subventions FISAC/FEADER**

Rapporteur : Béatrice VINET

Dans le cadre du projet d'aménagement du Centre Bourg estimé à un coût global de 3.638.648 € HT, Monsieur le Maire propose de déposer deux dossiers de demandes de subventions pour le FISAC et le FEADER :

- Dossier « commerce » pour un montant estimé de : 3 309 184 € H.T.
- Dossier « Halle et Place de Marché » pour un montant estimé de : 329 464 € H.T.

Les subventions accordées dans le cadre du FISAC et du FEADER représentent environ 30 % du montant total du projet. Ces subventions seront associées à celles qui seront apportées par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général et l'agglomération de La Rochelle. Le plan de financement prévoit que la commune financera par un emprunt, sur 25 ans, le solde restant à sa charge ; les échéances étant couvertes par le montant des loyers versés par les commerces.

### **2013 – 06/09 – Modalités de location d'un logement appartenant à la Mairie – autorisation de signature.**

Rapporteur : Joël DESCHAMPS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement de fonction de La Poste sis au 1<sup>er</sup> étage de La Poste – 4 avenue de la République, avec jardin + cave + servitude d'accès, sera vacant à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Afin de pouvoir louer ce logement, Monsieur le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De fixer, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013, le loyer mensuel du logement situé 4 avenue de la République (1<sup>er</sup> étage) à la somme de 650 euros (six cent cinquante euros).  
Ce loyer sera à régler au 1<sup>er</sup> de chaque mois au Trésor Public.
- Que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers INSEE,
- Que les modalités de caution et de charges locatives seront définies dans le bail de location.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la location du logement ci-dessus désigné.

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil des travaux réalisés dans le local situé bâtiment de La Poste par la Sté ORANGE, qui vont permettre d'augmenter le débit Internet, opérationnel en octobre 2013.

Monsieur le Maire fait un point d'informations sur la réunion avec les conchyliculteurs et la CDA, autour du PAPI. Présentation aux membres du Conseil du rapport PITIE. Point sur le PPRL et les PAPI.

Monsieur le Maire fait part d'une réunion de présentation par la CDA du projet de l'aménagement du Front de Mer à la Prée de Sion aux conchyliculteurs, début de semaine 39.

Monsieur le Maire annonce que le Conseil Général a envoyé l'avant-projet pour le rond-point RD106/RD10 – Réalisation pour 2015 espérée.

Monsieur le Maire signale que le feu tricolore accidenté il y a 15 jours, est remplacé provisoirement le temps des travaux.

Michel Rougier fait un point sur la rentrée scolaire, en élémentaire l'effectif est important tandis qu'en maternelle l'effectif serait en baisse. En ce qui concerne la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les partenaires semblent satisfaits.

Michel Rougier indique que 50 Thorannais ont été accueillis, fin juillet. Un projet vélo est en cours. Il rappelle qu'un vide grenier est organisé dimanche 22 septembre 2013, par le Comité de Jumelage.

Monsieur le Maire fait état du travail mené avec les CCAS de La Rochelle concernant l'aide à domicile sur la Commune.

Fabrice Brisson déclare que le dossier du Chemin des Jardins est en cours, un avant-projet sera présenté la semaine prochaine, le début des travaux est prévu fin 2013. Des travaux de modifications de trottoirs sont à réaliser suite à la création du rond-point de l'EHPAD.

Françoise Guigard communique sur l'animation « Jardinons au naturel », lors de la conférence il y a eu beaucoup d'échanges, une 3<sup>ème</sup> animation est prévue pour juin 2014.

Françoise Guigard invite chacun à visiter l'expo cantonale qui aura lieu les 12 et 13 octobre prochain Salle Jean Audineau, où seront mis à l'honneur les enfants qui participent aux « Ateliers du Moulin » à Esnandes.

Jean-Pierre Roblin informe de l'avancer du plan communal de sauvegarde. Les élus ont reçu une formation concernant la diffusion de message d'alerte par mail. L'outil sera bientôt opérationnel et complémentaire au DICRIM.

Béatrice Vinet expose le projet de la zone d'activité artisanale. Les candidats à l'installation sont actuellement invités à se

faire connaître pour affiner les parcelles. Ce projet important doit créer de l'emploi sur la Commune.

Béatrice Vinet a le regret d'annoncer que la poissonnerie a dû de nouveau fermer pour défaut de personnel, donc recherche d'un nouveau poissonnier pour reprise.

Béatrice Vinet précise qu'une modification du PLU est en cours, celle-ci est liée à l'aménagement de la zone commerciale.

Joël Deschamps confirme que les travaux ont commencé sur le chantier de la tranche 2 des équipements publics.

Fin de la séance : 22h00